

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES RÉPERCUSSIONS D'UN ÉCHANGE DE TERRAINS
SUR LA BIODIVERSITÉ ET L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 4 février 2005, 13 h
Hôtel Chéribourg

2603, chemin du Parc
Orford

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
DENIS DEMERS	1
CAMILLE GENEST	4
MATHIEU CLOUTIER	8
LES AMIS DU MARAIS DE LA RIVIÈRE AUX CERISES	
STÉPHANIE HOUDÉ	8
CLD DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG	
CAMILLE DUFRESNE, GHISLAIN GOULET, PIERRE LEVAC.....	12
REPRISE DE LA SÉANCE	
JAVIER TEIJEIRA	23
ROBERT PETERNELL	23
PIERRE RONDEAU	26
JEAN DUCHARME.....	31
CLUB DE SKI DU MONT-ORFORD	
JACQUES PELLETIER	36
DROIT DE RECTIFICATION :	
ANDRÉ L'ESPÉRANCE	41
ANDRÉ L'ESPÉRANCE	42

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, nous allons reprendre. Il y a onze inscriptions pour intervenir cet après-midi à la huitième séance de l'audience publique portant sur les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford.

10 Je rappelle que vous avez tous le droit de rectification. Pour exercer ce droit, vous devez préalablement vous inscrire au registre qui est situé au secrétariat de la Commission derrière la salle.

15 Vous pourrez également exercer ce droit par écrit au cours des prochains jours. À partir du 18 février, il ne sera plus possible à la Commission de prendre en considération de nouvelles informations.

Alors, nous appelons l'Union des forces progressistes de l'Estrie.

20 Monsieur Denis Demers, s'il vous plaît.

M. DENIS DEMERS :

Madame, monsieur, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

M. DENIS DEMERS :

30 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

35 Merci, monsieur Demers.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Monsieur Demers, bonjour.

M. DENIS DEMERS :

Bonjour.

45 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Votre point 4, lorsque vous vous interrogez sur la nécessité d'échanger des terrains, est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus?

50 **M. DENIS DEMERS :**

Je comprends très bien l'intention derrière cet échange de terrains. Je comprends très bien que ce n'est peut-être pas approprié de donner du terrain sans en recevoir en échange.

55 Par contre, ce que j'ai constaté tout au cours des audiences, c'est que je trouve que ça fait un peu comme biaiser l'analyse des terrains. Je trouve qu'on essaie de trop le comparer, de rendre les terrains égaux. Dans un, il y a des arbres qui sont trop gros ou sont gros, dans l'autre, ils sont trop petits. Dans un, il y a des espèces protégées, puis dans l'autre, il n'y en a pas, comme si plus d'espèces protégées, ça rend le terrain plus intéressant alors que, à mon sens, s'il y avait aucune espèce à protéger, ça serait l'idéal.

60 C'est dans ce sens-là que je trouve que, des fois, ça biaise un peu la discussion. Peut-être que ça devrait être référé à plus tard alors que, là, on n'est pas dans le contexte du projet actuel, mais alors qu'on pourrait le discuter plus tard... pas le discuter, mais acquérir les terrains plus tard alors que, là, on est plus à froid, on est plus opposés.

65 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

70 Mais comment est-ce que le projet pourrait se réaliser si l'échange de terrains se faisait plus tard?

75 **M. DENIS DEMERS :**

Bien, moi, je trouve que, à mon sens, c'est possible que le gouvernement cède le terrain pour que le projet aille de l'avant dans la mesure où le promoteur s'engage plus tard à contribuer pour qu'on en fasse l'acquisition du terrain, pas nécessairement faire l'acquisition maintenant.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

80 Et si on déterminait que, pour un hectare de terrain que le promoteur a obtenu, peut-être que ça prendrait deux hectares ou trois hectares, c'est le genre de calcul que vous voudriez qui soit fait par la suite.

M. DENIS DEMERS :

85 Bien, ça, c'est un exemple. Je sais qu'il a déjà été mentionné que pour, je pense, 3 \$ contribué par des gens, le promoteur contribuait 1 \$ jusqu'à un maximum. C'est ce que j'ai

compris en décembre. C'est une autre façon, puis ça pourrait être administré par une fondation qui, elle, voit à faire l'acquisition des terrains intéressants à la valeur du moment.

90 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Ce projet dont il était question avant les Fêtes, effectivement je me souviens, on n'en a pas entendu parler récemment. Est-ce que c'est en marche? Est-ce qu'il y a des gens qui ont donné de l'argent pour acquérir des terrains?

95 **M. DENIS DEMERS :**

Je ne crois pas que ça soit en marche. Mais, en tout cas, je ne suis pas dans cette organisation-là, alors, je ne le sais pas. Moi, je n'ai pas l'impression que c'est en marche, parce que si j'ai compris le promoteur en décembre, ce qu'il disait, lorsque le projet sera en marche, si c'est autorisé, à ce moment-là, il est prêt à contribuer à la formation d'une fondation. Mais je ne crois pas que ça soit en marche actuellement.

105 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Est-ce que vous, comme citoyen qui êtes en faveur du projet, vous seriez disponible ou intéressé à participer à cette fondation ou à contribuer?

110 **M. DENIS DEMERS :**

Ça resterait à voir. Ça dépend des exigences.

115 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Merci.

120 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

125 **M. DENIS DEMERS :**

Merci.

125 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Camille Genest s'il vous plaît .

130 **M. CAMILLE GENEST :**

Madame la présidente, monsieur le commissaire! Je vais vous faire la lecture de mon mémoire, c'est plus court qu'une présentation libre. J'en ai pour un peu moins de 20 minutes.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

135 **LA PRÉSIDENTE :**

140 Merci, monsieur Genest. Monsieur Genest, dans votre mémoire, vous parlez à quelques reprises d'une zone tampon. Or, cette zone tampon, dans les faits, elle n'existe pas actuellement. Est-ce qu'il en a été question lorsque vous avez fait les premières consultations qui ont mené justement à la création du parc?

145 **M. CAMILLE GENEST :**

Oui, il y avait un zonage de prévu autour du parc du Mont-Orford, qui n'a jamais été appliqué de façon réglementaire. Et si ma mémoire est bonne, les municipalités et MRC entourant le parc devaient également contribuer par leur zonage à la création de cette zone tampon.

150 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça serait utile pour la commission si vous avez de l'information sur les modalités qui avaient été envisagées à ce moment-là.

160 **M. CAMILLE GENEST :**

Oui. J'ai justement pensé à cette question-là. J'ai fouillé dans mes caisses en faisant le ménage dans mon sous-sol, je n'ai pas trouvé grand-chose. Mais j'imagine qu'ici, on avait des dossiers complets dans le petit bureau de l'administration à l'entrée du parc, juste à la croisée des chemins entre la route du camping et la route qui va au ski alpin. Je ne sais pas si ça a été conservé.

165 **LA PRÉSIDENTE :**

De toute façon, peut-être qu'on va pouvoir aller chercher de l'information sur ce point-là, mais vous, votre vision de cette zone tampon, elle devrait être gérée comment? Quels seraient les outils administratifs qui feraient en sorte qu'on puisse avoir une zone tampon à l'extérieur des limites du parc? Parce que certains participants à l'audience publique ont aussi parlé d'une zone tampon, mais, à leur sens, cette zone tampon, elle devrait être protégée par la constitution

même du parc, pour éviter que les municipalités en périphérie supportent justement les exigences de gestion que cela comporterait.

175 **M. CAMILLE GENEST :**

Vous avez raison, c'est la tendance d'ailleurs des écrits qu'on retrouve dans les documents sur les grands parcs nationaux et je pense aussi que c'est la position de Parcs Canada sur le sujet.

180 Si on regarde les parcs de Parcs Canada au Québec, parc de la Mauricie, parc Forillon, ces parcs-là ont des zones tampon très bien protégées.

185 **LA PRÉSIDENTE :**

À l'intérieur même des limites du parc?

190 **M. CAMILLE GENEST :**

À l'extérieur des limites du parc.

195 **LA PRÉSIDENTE :**

À l'extérieur?

200 **M. CAMILLE GENEST :**

Oui.

205 **LA PRÉSIDENTE :**

Et comment se fait la ...

210 **M. CAMILLE GENEST :**

Par le zonage avec la MRC, par les collaborations avec les municipalités, aussi par des incitatifs et aussi par la délimitation de territoire qui font que, dans la pratique, le développement devient possible.

215 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

215

Bonjour, monsieur Genest. Je ne sais pas si c'est une question ou plutôt un commentaire qui va probablement peut-être susciter une réponse de votre part.

220

J'ai trouvé beaucoup d'éléments intéressants dans votre mémoire. Mais, d'autre part, il y a quelque chose qui me laisse un peu perplexe. Vous nous dites de façon plus élaborée que ce que d'autres personnes ont fait, particulièrement à la première partie des audiences, en disant que cette commission ne devrait pas exister parce que le projet est illégal, donc qu'on ne devrait pas se pencher sur la question.

225

Et vous, vous dites qu'on ne peut pas répondre à la question qui nous a été posée, parce que ça demande une compétence scientifique et une expertise des terrains en question et de l'ensemble de la question de l'intégrité écologique, et que sans cette expertise qui n'existe pas, parce qu'elle est incomplète, on ne peut pas s'acquitter de notre mandat. Et ça, ça me laisse un peu perplexe.

230

M. CAMILLE GENEST :

235

Non, je n'ai pas dit que la commission ne peut pas. Ça prend une commission, effectivement. Ça prend une commission pour pouvoir apprécier, juger, mais sur la base... quand une commission du BAPE évalue un projet, il y a une étude d'impact, une documentation. Les enjeux sont bien décrits.

240

Si on veut juger des répercussions d'un échange de terrains sur l'intégrité écologique du parc, il faut avoir un inventaire biophysique complet. Il y en a un inventaire biophysique qui existe, qui a été fait à l'époque, mais qui pourrait être mis à jour, et une étude.

245

Par exemple, Michel Lareau disait que l'évaluation de la biodiversité se fait à partir d'indicateurs, on ne peut pas faire ça n'importe comment. Puis la question ne se pose pas en termes d'appui ou non à une vision. Donc, d'indicateurs, lesquels sont regroupés dans des composantes et dans un indice composite, ce qui permet de fournir aux décideurs une information scientifique valable et rigoureuse fondée sur des analyses rigoureuses. De sorte que l'érosion du capital biologique, par exemple, doit être mesuré par des scientifiques experts en biodiversité.

250

Comme on disait à la Commission Coulombe, ça prend une expertise scientifique et technique, indépendante et publique. Mais cette expertise-là doit être appréciée par une commission, autrement dit par le jugement d'une commission qui est capable – et ça, je pense que c'est l'expertise spécifique de la commission – de mesurer les pour et les contre, mais sur la base d'une étude scientifique. Parce que les avantages et les inconvénients pour la biodiversité, l'intégrité écologique que peut représenter l'échange de terrains proposé, ça doit être mesuré par des gens capables de le faire, donc par des experts scientifiques en biodiversité. Et je pense qu'une commission est très utile, mais sur la base d'une documentation complète.

260 Sur la question de la légalité, moi, je pense effectivement que, selon l'article 5 de la *Loi sur les parcs*, et ça m'apparaît assez clair, il y a un principe général qui s'applique, qui dit qu'on ne peut pas, y compris le gouvernement, faire indirectement ce que la loi interdit de faire directement. Autrement dit, l'article 5 est clair.

Je ne voulais pas aborder cette question-là, mais puisque vous me la posez, je ...

265 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Je ne voulais pas aborder cette question de la légalité en profondeur, puisqu'il y a au moins deux juristes qui sont venus commenter à ce sujet.

270 **M. CAMILLE GENEST :**

Oui, c'est ça.

275 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Mais je voulais simplement terminer en disant que ce qui me laissait perplexe aussi, c'est que bien que vous pensez qu'on ne peut pas répondre à la question, vous y répondez trois fois au moins dans votre mémoire.

280 **M. CAMILLE GENEST :**

Non, je ne dis pas qu'on ne peut pas y répondre. Ce que je viens de vous dire, c'est que la commission peut répondre et doit répondre à la question, mais sur la base d'un inventaire biophysique complet et d'une étude scientifique.

285 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Parce qu'à la page 7, vous dites:

290 *Poser la question, c'est y répondre.*

M. CAMILLE GENEST :

295 Sur les influences.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Ensuite, vous dites que construire 1 400 unités d'habitation dans un parc, c'est interdit par la loi. Puis vous dites que même si c'était à l'extérieur, parce que ça prend une zone tampon, ça ne serait pas bien non plus pour l'intégrité écologique. Donc, vous suggérez que, même sans l'étude scientifique, il y a quand même des pistes pour répondre à la question.

M. CAMILLE GENEST :

C'est-à-dire qu'il y a un point d'interrogation. Sauf que, moi, ma croyance, c'est «oui», ma croyance personnelle. Mais pour une commission qui a la responsabilité de trancher, c'est sûr que l'opinion des uns et des autres doit être fondée sur des données scientifiques.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Genest.

Nous invitons maintenant monsieur Mathieu Cloutier. Bonjour.

M. MATHIEU CLOUTIER :

Bonjour. J'ai une allocution d'environ quinze minutes.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Cloutier.

Nous invitons maintenant les Amis du marais de la rivière aux Cerises.

Mme STÉPHANIE HOUDÉ :

Bonjour, madame la présidente, bonjour, monsieur le commissaire. Je me présente, je suis Stéphanie Houde. Je suis ici à titre de directrice des Amis du marais de la rivière aux Cerises ou, en abrégé, LAMRAC.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

340

Début de la phrase à la page 1: «Les Amis du Marais [...]»

Fin de lecture du mémoire

345

Voilà pour le mémoire. J'aimerais profiter de ce droit de parole pour émettre un petit commentaire personnel. Je suis une jeune maman de deux petites filles et, depuis qu'elles sont toutes petites, j'essaie, au meilleur de ma connaissance, de leur transmettre des notions de respect de l'environnement, des joies puis des beautés que la nature peut nous offrir.

350

À chaque année, leur école effectue un marchethon afin de ramasser des fonds pour effectuer des activités éducatives en dehors de l'établissement scolaire. Ce marchethon consiste à faire l'ascension du mont Orford. À leur rythme, petits et grands gravitent avec joie sur les 4 kilomètres du mont pour réaliser ce défi qui, pour plusieurs, représente un défi de taille.

355

Pour la première fois cette année, j'ai pu participer à cette activité-là avec eux. J'ai été fascinée par la motivation et la joie que tous les enfants ont démontrées durant cette journée. Mais le plus fascinant a été de voir de leurs yeux s'écartiller et s'émerveiller devant le spectacle que leur offrait la vue au sommet.

360

J'ai été abasourdie hier de réaliser à quel point les espaces protégés étaient si peu nombreux au Québec. On nous a présenté une carte du Canada avec les différents endroits où est-ce qu'il y avait des aires protégées et, au Québec, on avait de la misère à distinguer les petits points qui représentaient ces espaces-là.

365

J'ai un souhait à formuler. C'est que j'espère que nos parcs ne seront pas seulement un souvenir dans le futur de ce qu'étaient nos régions dans le passé. Alors, développons et utilisons nos richesses naturelles de façon logique, intelligente et surtout respectueuse pour les générations futures qui auront déjà à concilier avec l'inconscience de plusieurs de leurs prédécesseurs.

370

Merci.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

375

Bonjour, madame Houde.

Mme STÉPHANIE HOUDE :

Bonjour.

380

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce que vous avez remarqué ou vous avez peut-être même des études sur la relation entre l'état de santé de votre marais puis le débit de la rivière aux Cerises?

385 **Mme STÉPHANIE HOUDE :**

Non, malheureusement, vu que notre organisme est quand même relativement jeune, depuis 97, les dernières années, on les a principalement mises sur l'aménagement du marais et sa mise en valeur.

390 C'est pour ça que, maintenant que cette phase-là est passée, on passe à l'acquisition de connaissance pour le milieu. Et, non, on n'a pas de données en ce qui a trait au niveau de l'eau et tout ça pour la rivière.

395 C'est sûr qu'on a des indices. La MRC effectue depuis plusieurs années des tests d'eau sur la rivière aux Cerises. On sait que, au niveau de la qualité de l'eau, à certains endroits, il y a des problèmes de coliformes et de phosphore. Donc, nous, on veut vraiment mettre l'emphase là-dessus pour les prochaines années, de mettre sur pied un protocole de suivi de qualité de l'eau et, bien sûr, on va vérifier les débits et tout ça, à savoir s'il y a des impacts. Mais pour ce qui est 400 du passé, on a aucune donnée de disponible par rapport à ça.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

405 Est-ce que ce marais est juste à l'embouchure de la rivière dans le lac Memphrémagog ...
Mme STÉPHANIE HOUDE :

Oui.

410 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

... ou plus en amont?

415 **Mme STÉPHANIE HOUDE :**

Bien, il y a juste la route 112 juste avant. On est vraiment près du lac Memphrémagog.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

420 Donc, c'est un équilibre qui s'établit entre le niveau du lac et le débit de la rivière...

Mme STÉPHANIE HOUDE :

425 Oui, oui, oui.

420 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

... qui détermine cet espace particulier?

430 **Mme STÉPHANIE HOUDE :**

Tout à fait.

435 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

D'où votre préoccupation pour le débit de la rivière.

440 **Mme STÉPHANIE HOUDE :**

Exactement.

445 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Merci.

450 **Mme STÉPHANIE HOUDE :**

Ça m'a fait plaisir.

455 **LA PRÉSIDENTE :**

Comptez-vous vous associer avec le milieu universitaire, par exemple, pour évaluer justement l'écologie du système? Parce qu'il y a la qualité de l'eau, mais il y a aussi tout ce qui vit là. Est-ce que ça résiste aux fluctuations de niveaux par exemple?

460

Mme STÉPHANIE HOUDE :

Oui. Effectivement, on a déjà entrepris les démarches. Bien, les premières rencontres qu'on a effectuées depuis le début de l'année 2005 est avec le collège de Sherbrooke. On a tendu des perches à l'université également s'il n'y a pas des chargés de projet qui peuvent venir s'amuser dans notre terrain de jeux finalement, puis nous donner des réponses à des interrogations qu'on a par rapport à notre milieu.

465 **LA PRÉSIDENTE :**

Et quelle est la réaction du milieu à l'approche que vous avez faite pour obtenir...

Mme STÉPHANIE HOUDE :

470 Très bonne, très bonne. Bien, c'est un terrain de jeux qui offre plusieurs milieux, autant tourbières, marécages et en milieu forestier, et relativement grand. Donc, oui, la réponse est assez bonne. On devrait avoir des réponses à ça au cours des prochains mois.

LA PRÉSIDENTE :

475 Merci.

Mme STÉPHANIE HOUDE :

480 Bonne fin de journée.

LA PRÉSIDENTE :

485 Nous invitons maintenant le CLD de la MRC de Memphrémagog.

M. GHISLAIN GOULET :

490 Madame la présidente, monsieur le commissaire, dans un premier temps, nous aimerais vous remercier de l'opportunité qui nous est donnée effectivement de vous présenter les principales caractéristiques du mémoire du CLD de la MRC Memphrémagog.

495 Je vais tout d'abord me présenter. Mon nom est Ghislain Goulet. Je suis directeur général de l'organisme. Je suis accompagné de monsieur Pierre Levac, qui est membre du conseil d'administration du CLD, ainsi que maire du Canton de Hatley, ainsi que de madame Camille Dufresne, notre agente de communication.

500 Comme vous avez pu le constater à la lecture de notre mémoire, celui-ci comporte beaucoup d'éléments et l'ampleur du mémoire fait en sorte effectivement qu'on va se concentrer que sur certains points saillants.

505 Nous avons souhaité, dans un premier temps et très rapidement, vous faire part de la mission de notre organisme. En fait, le CLD de la MRC de Memphrémagog a comme mission de favoriser le développement économique du territoire de la MRC de Memphrémagog et, je vous dirais depuis deux ans, principalement la consolidation de notre économie, les nombreux emplois qui y sont en jeu.

510 Parmi les mandats qui animent notre organisation, bien entendu, il y a la responsabilité du développement économique de la région, mais il y a le soutien à l'entrepreneuriat, le démarrage d'entreprises, la gestion des programmes d'aide aux entreprises, le soutien à des projets privés et structurants, le développement industriel de la région et la gestion des différents parcs industriels.

515 La mandat qui nous interpelle plus dans le cadre du dossier d'aujourd'hui, il y a l'accueil, le positionnement régional et le soutien au développement touristique de la région, et le dernier point qui est non le moindre, la mise en place du plan de développement pour l'économie et l'emploi de la région, mandat qui nous est accordé en vertu de la *Loi 34* qui a été adoptée l'an passé par le gouvernement et qui a fait en sorte que le CLD est devenu le bras économique des municipalités de la MRC de Memphrémagog.

520 **M. PIERRE LEVAC :**

525 Et à ce sujet, comme c'est la *Loi 34* qui a créé les CRE, comme on dit, et qui permet et mandate les MRC dont c'est le souci, le devoir et la responsabilité d'appliquer cette loi-là au meilleur de ses connaissances et pour ses citoyens, je voudrais quand même ... me permettez-vous, madame? C'est que dans un communiqué d'une personne bien intentionnée, mais très mal informée, on a laissé savoir que la MRC avait modifié son schéma d'aménagement en faveur de.

530 Alors, je m'excuse, ça vient entacher le dossier. Et on a plutôt, bien avant que le schéma... l'accusation a été portée et je pense qu'il faut la relever, parce qu'elle touche la *Loi 34* et toute la crédibilité des 17 maires, de l'exécutif, de tous les comités qui ont travaillé à la crédibilité.

535 Or, hors de tout doute raisonnable et preuve à l'appui, les règles d'aménagement n'ont jamais été modifiées et, au contraire, elles ont été renforcées. Et là-dessus, ça a obligé la municipalité d'Orford à avoir un encadrement très sévère et très sérieux, le plus gros que j'ai jamais vu dans toute l'histoire des parcs. Voilà.

M. GHISLAIN GOULET :

540 En ce qui a trait à la représentativité du conseil d'administration du CLD, en fait, on a un C.A. de 13 personnes qui sont issues de différents secteurs dont le secteur municipal, industriel, touristique, communautaire, commercial, de l'éducation et de la santé.

545 Comme très peu de mémoires jusqu'à présent ont porté sur l'économie de la MRC de Memphrémagog, nous jugions pertinent de dresser un portrait rapide. Je pense qu'il est important de voir ce qui anime la vie des nombreux citoyens de notre région.

550 Donc, portrait rapide de l'économie de la MRC. En fait, on a 17 municipalités ici sur le territoire. On parle de population permanente – c'est le recensement de 2001 et ça a augmenté depuis – 41 871 résidents et on estimait, en 2004, à peu près 20 000 villégiateurs présents ici en région.

555 Au chapitre de l'emploi, en fait, la répartition de l'emploi sur le territoire de la MRC, il y a 61,7 % des emplois qui sont reliés au secteur tertiaire, ce qui inclut, bien entendu, le secteur touristique, des services et les services publics. Il y a également 34 % de nos emplois qui sont

reliés au secteur de la transformation, ce qui nous donne, je donne un aperçu rapide, 7 000 emplois pour le secteur manufacturier et, si on estime les emplois en lien avec le secteur touristique qui est le deuxième secteur d'importance dans notre région, on parle d'environ 3 700 emplois.

560

Je vais donner quelques informations un petit peu plus précises sur le secteur touristique, parce que je pense que c'est un dossier qui interpelle beaucoup ce secteur d'activités. Donc, quand on parle de l'industrie touristique sur le territoire de la MRC Memphrémagog, on dénombre approximativement 3 800 emplois, dont à peu près 1 500 qui sont reliés directement à la restauration ou à l'hébergement.

565

Au cours de l'année 2003, selon les données de Statistiques Canada, on a accueilli environ 1 400 000 visiteurs ici dans notre territoire, dont 71 % provenaient du Québec.

570

Les recettes estimées également en 2003, au niveau touristique pour le territoire de la MRC, représentaient environ 164 M\$ et, à ce jour, on a environ aussi 2 300 unités d'hébergement.

575

Une des principales caractéristiques du secteur touristique de notre région est sans contredit qu'elle est composée de PME, surtout de petites et de moyennes entreprises, et l'offre touristique de la région repose essentiellement sur quelques principaux attraits: le lac Memphrémagog, le mont Orford, le mont Owl's Head, le lac Massawipi et, bien entendu, le parc national du Mont-Orford.

580

Si l'on combine l'achalandage moyen, d'année en année, ce qui concerne plus le parc national du Mont-Orford si on inclut Jouvence, le Centre d'arts, la station de ski et le parc bien entendu, on parle de 500 000 à 800 000 visiteurs par année actuellement qu'on a à partir des infrastructures existantes.

585

Avant de poursuivre et de vous faire part des éléments qui ont milité dans la prise de position du CLD, on va vous faire part de la position du CLD. En fait, le conseil d'administration du CLD a pris position en faveur du plan de développement déposé par Mont-Orford inc. et voilà pourquoi: avant tout, pour les aspects économiques.

590

Et à ce chapitre, il y a quatre éléments: notre grande connaissance du dossier, l'implication historique du CLD dans le dossier, la rentabilité et la survie de cette station touristique et, bien entendu, la situation économique actuelle de la région.

595

Je vais laisser monsieur Levac vous parler de notre connaissance du dossier.

M. PIERRE LEVAC :

600 Voilà. Depuis 1968 que je travaille pour le ministère, dans le temps, Tourisme, Chasse et Pêche. Ensuite, c'est devenu Loisirs, Chasse et Pêche et, ensuite, maintenant l'Environnement. J'ai pu prendre connaissance et travailler, parce que de surintendant d'Oka à directeur régional, pour être directeur régional également pendant neuf ans ici, et ayant participé à la protection du parc.

605 J'affirme aujourd'hui que, de tous les parcs du Québec, c'est celui qui a bénéficié de la plus grande sagesse populaire pour le conserver opérationnel tout en maintenant ses obligations vers le milieu, depuis son histoire, depuis le début. Et je regrette d'avoir entendu... je vais faire un aparté. Nous sommes tous en faveur d'un parc bien organisé, qui répond, l'environnement, le développement durable, nous sommes tous pour ça. Seulement, le parc, il est là.

610 Et depuis les tout débuts... et quand je dis la sagesse populaire, tant des gouvernements que des citoyens, c'est qu'on a su garder un équilibre dans ce parc-là qui en fait le parc le plus envié, non seulement un des plus fréquentés, mais le plus envié au Québec, parce que cet équilibre-là est là.

615 Une société qui ne vit que d'environnement est vouée à l'échec. Une société qui ne vit que d'économie est vouée à l'échec. Ces trois mots doivent être réunis et c'est l'histoire du monde. C'est qu'on ne peut pas vivre dans un environnement sans savoir un côté économique qui va faire vivre les gens.

620 J'écoutais la madame tantôt. C'est beau d'amener ses jeunes, mais ça prend aussi une job. Et le truc, c'est qu'on essaie... c'est dommage, nous sommes tous d'un même élan pour la conservation. On part tous du même but et c'est curieux, en cours de route, peut-être que, pour des raisons différentes, les gens oublient d'analyser qu'on vit aussi.

625 Alors, il est là. Si on avait à refaire un parc au complet, j'embarquerai beaucoup de gens: «Ne faites rien, ne touchez à rien», mais il est là. Et la suite de notre présentation va démontrer que la survie d'une société passe aussi par un côté économique. Alors, il faut faire des compromis.

630 Alors, les gens d'ici depuis 1938, et là-dessus, je suis d'accord avec plusieurs personnes, le parc s'est développé avec prudence et je pense qu'à coup sûr. Et on a tellement été prudents que peut-être que, là-dessus, la rentabilité des équipements lourds comme le ski, je veux dire, n'a pas fait ses frais. Mais elles sont là, elles doivent remplir leurs fonctions. Trouvons l'équilibre pour le faire.

635 Et c'est pour ça que nous sommes en accord pour trouver les solutions. Mais être contre, je pense qu'on ne peut pas. C'est un bon projet, il doit trouver sa place dans notre milieu, comme il l'a fait depuis 1938, avec succès.

640 Alors, je pense qu'on est encore capables, avec la sagesse populaire des gens qui vivent autour ici, le désir de conserver, d'avoir un développement durable. Et comme je le disais, un développement durable est basé sur deux principes de base depuis que le monde est monde: l'économie et l'environnement. Il ne faut jamais dissocier ça. Quand on oublie l'un ou l'autre, vous vous en allez vers une... pas une décrépitude, ce n'est pas le bon mot, mais une déstructuration sociale à court, à moyen ou à long terme, dépendant de la richesse des gens.

645 **M. GHISLAIN GOULET :**

650 En fait, notre implication, je vous dirais, très intensive dans le dossier du mont Orford remonte à 1997, période où l'ancien gestionnaire nous avait interpellés au regard de sa situation financière qui était très, très critique à l'époque.

655 Donc, nous avons alors rapidement tenté de trouver des solutions. On a, je vous dirais, passé l'équivalent de plusieurs journées à faire des analyses financières, définir des scénarios financiers de redressement. On a eu des rencontres avec les hautes instances politiques du gouvernement du Québec. On a approché les sociétés d'État que sont Investissement Québec, à l'époque c'était la SDI, la Caisse de dépôts, la SGF, afin de trouver une solution financière aux problématiques que vivait le gestionnaire de l'époque. Malheureusement, ça n'a pas fonctionné.

660 Et la suite, on la connaît. En 1998, le gouvernement et les créanciers ont été dans l'obligation de mandater la firme KPMG afin de, un, gérer la station pour une période intérimaire et, d'autre part, trouver des acquéreurs potentiels pour relancer les activités de la station touristique.

665 J'ai été à même, pendant ces deux années, de côtoyer beaucoup d'investisseurs potentiels. Écoutez, j'ai rencontré au moins six groupes qui avaient suscité un intérêt. Parmi ces groupes, il y avait, bien entendu, des individus, mais il y avait aussi des entreprises d'importance qui avaient, à prime abord, suscité un intérêt pour acquérir les infrastructures de cette station-là.

670 Et vous savez, au terme de cet exercice de deux ans de vente et de sollicitation, à notre connaissance, il y a un groupe – un groupe – qui a déposé une offre d'achat pour l'acquisition des infrastructures. Pourquoi? Bien, le constat, nous, on l'a fait aussi pendant ces deux années, parce qu'on a fait l'évaluation. C'est qu'il est impossible de justifier des investissements et de rentabiliser ces investissements dans la station de ski à partir des seuls revenus que sont le ski et le golf.

675 Le constat est très, très simple à faire. Vous savez, cette station-là, elle perd de l'argent sur une base opérationnelle depuis des années et plusieurs millions de dollars. Comment voulez-vous justifier, lorsqu'on est un investisseur, d'investir... 15 M\$, 16 M\$ à date qu'ils ont fait? Il en reste peut-être 15 M\$, 20M \$ à réinvestir dans la montagne et, là, on parle que de remplacer des infrastructures et de les mettre à jour.

680

Comment on peut financièrement justifier un tel investissement? La question, elle se pose. Et je pense que, comme collectivité, on se doit de la poser. Comment on fait pour permettre à un gestionnaire de cette station-là de rentabiliser les investissements qu'il a à faire.

685 Je pense qu'il y a plusieurs témoignages qui ont eu cours au cours des présents mémoires qui, effectivement, vous indiquent ce sens-là. Et le projet qui est déposé, on pourra en reparler, projet immobilier effectivement qui vise à aller chercher des sources de revenu.

690 Ça, c'est le premier constat. Et je vous dirais que la conclusion qu'on en a fait comme CLD, c'est, effectivement, il faut permettre enfin à cette montagne-là de se rentabiliser, et je pense que c'est la moindre des choses. C'est le premier argument qu'on voulait vous faire valoir.

695 Le deuxième. À cet égard, s'il y a une personne de bien placée pour vous en faire part, c'est la situation économique actuelle du territoire de la MRC Memphrémagog et qui mérite effectivement qu'on ne rejette pas du revers de la main ce projet et que l'on mesure aussi les impacts économiques que cela pourrait avoir pour notre territoire.

700 À l'instar de beaucoup d'autres régions au Québec, la MRC de Memphrémagog a connu, de l'année 1993 à 2001, sans doute sa plus grande période de prospérité économique de son histoire. À titre d'exemple, pendant cette période-là, nos emplois dans le secteur manufacturier ont augmenté de 50 %.

705 On a, pendant cette période-là aussi, vécu comme région un boom, et qui se poursuit d'ailleurs, important dû à la villégiature. Donc, de plus en plus de gens se tournent vers notre région pour venir y habiter ou venir prendre leur retraite.

710 Cependant, je vous dirais que, depuis 2001, c'est la descente et de façon assez importante pour deux raisons. Notre industrie manufacturière, comme je l'indiquais, qui occupait 7 000 personnes dans notre territoire a perdu, au cours à peu près de la dernière année et demie, 1 000 emplois. On a perdu 1 000 emplois manufacturiers depuis un an et demi ici dans la région.

715 Donc, ça, c'est un premier facteur important et c'est dû principalement à la concurrence étrangère, à la mondialisation, à l'émergence des pays asiatiques et en voie de développement, à la hausse du dollar qui a nui énormément à nos exportations. Et je vous dirais que, malheureusement, les perspectives à court terme ne sont pas très, très reluisantes non plus.

720 Deuxième élément, je vous le disais tantôt, on a deux principaux secteurs économiques sur le territoire, c'est l'industrie touristique qui a vécu également ces difficultés depuis les deux dernières années. La hausse du dollar a comme freiné un peu, je vous dirais, la belle percée qu'on était en train de faire au niveau de la clientèle américaine qui a diminué également.

Il y a eu des facteurs comme le SRAS. Même si on n'a pas un grand pourcentage de clientèle européenne ici, on a été affectés quand même par la présence de ce drame-là qui a eu lieu au Canada et, bien entendu, dame nature qui a plus ou moins contribué au cours des deux derniers étés et qui, inévitablement, a eu des impacts sur notre achalandage.

725

Autre élément également, et je vais passer rapidement parce que je m'aperçois que le temps file, il y a également des aspects touristiques qui pèsent lourd effectivement dans la prise de position du CLD quand on parle de l'importance du Mont-Orford comme moteur touristique. Je vais y aller très rapidement.

730

On en a fait part tantôt, on parle de 200 000 à 300 000 skieurs par année. Et je vais juste vous donner une petite expression, et ce n'est pas moi qui l'ai inventée, c'est celle que j'ai entendue énormément au cours des douze dernières années où j'ai travaillé ici. Souvent, les intervenants touristiques nous disent: «Quand la montagne va, tout va.» Et l'inverse est aussi vrai. Et je vous inviterais à faire des sondages auprès des entreprises touristiques pendant l'hiver et ils pourraient vous dire ça assez régulièrement.

735

740

L'autre élément, je pense qu'il a été largement couvert, ce sont les conclusions également du Sommet hivernal 1999. On faisait référence à la précarité de l'industrie touristique à cause de sa saisonnalité, l'impact sur l'économie au niveau de notre région touristique.

Je vais maintenant céder la parole à monsieur Levac.

M. PIERRE LEVAC :

745

Rapidement également. On ne fera pas état de toutes les lettres. C'est au-dessus de 1 500 lettres, les chambres de commerce, commissions scolaires, Tourisme des Cantons-de-l'Est qui voient, dans la solution de la proposition qui est faite, évidemment, ils voient avec inquiétude aussi le sort qui va être réservé à cet équilibre-là. Alors, c'est tout ce que je veux en dire.

750

755

Nous avons aussi largement l'appui d'un grand pan de la population évidemment qui s'occupe plus de la question touristique. Mais il ne faut pas s'en faire, je ne veux pas soustraire personne à ça, le souci environnemental... moi qui ai travaillé dans cinq régions comme directeur régional, c'est ici que j'ai choisi d'habiter depuis 25 ans, parce que les gens ont ce souci-là. Mais comme je disais tantôt, il faut l'associer aussi à autre chose, les gens doivent vivre également.

760

Voilà. Je pense que je m'en suis explicité assez longuement là-dessus tantôt sur le développement durable. Je fais juste le répéter. Écoutez, il faut associer ces deux-là. Comme je le disais tantôt, il y a aucun peuple au monde, aucune collectivité, aucune communauté qui n'a... s'il n'a pas associé les deux événements, environnement et économie, il ne peut survivre, et survivre longtemps, et surtout dans une structure où la déstructuration sociale, je veux dire, nous gagne de plus en plus si on ne s'en occupe pas.

765 Dans ce sens-là, suite à l'analyse qu'on s'est imposée, nous sommes convaincus et rassurés d'un grand niveau d'encadrement du projet suite à la lecture de l'encadrement, le PAE, qu'a faite la municipalité du Canton d'Orford.

770 Donc, nous sommes en faveur du projet, avec toutes les analyses qu'on peut faire, pour faire en sorte qu'il s'intègre très bien à l'intérieur de notre collectivité.

M. GHISLAIN GOULET :

775 Peut-être en guise de conclusion, madame la présidente, je crois que nous ne pouvons pas réécrire l'histoire du Mont-Orford, ce qui l'a caractérisé aussi depuis ses origines, c'est-à-dire sa double vocation à la fois de préservation, à laquelle, je pense, tout le monde tient, et également de développement touristique et moteur touristique de notre région.

780 Mais avec le débat qui a cours actuellement dans notre milieu, on est en train de déterminer aussi son avenir et celle d'une station touristique qui fait partie intégrante de l'histoire du développement et de l'évolution de notre région.

785 Forts de notre très bonne connaissance et analyse de ce dossier, nous sommes convaincus qu'il est temps maintenant de permettre à cette station de se rentabiliser dans une perspective d'un grand respect de l'environnement. Et à cet égard, monsieur Levac vient d'en faire part.

790 Nous croyons que c'est une question de confiance et de crédibilité que la région a humblement méritées. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

795 Merci pour votre témoignage. Plusieurs intervenants sont venus exprimer comme vous le fait qu'il fallait que l'industrie touristique se développe davantage, que c'était une richesse que vous avez à offrir.

800 Mais vous avez dit dans votre présentation tout à l'heure qu'il n'y a pas beaucoup de touristes européens qui viennent ici. Ça ne fait pas partie d'une clientèle importante? Est-ce que j'ai bien compris d'abord?

M. GHISLAIN GOULET :

805 Bien, écoutez. En fait, il faut comprendre. La clientèle européenne est surtout celle qui a été affectée en termes d'achalandage au Québec par le SRAS. C'est celle qui fait partie surtout des circuits plus typiques: Niagara Falls, Québec, Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

Le tour du Lac Saint-Jean.

810

M. GHISLAIN GOULET :

815

Effectivement. Donc, écoutez, on en a de la clientèle européenne, mais c'est beaucoup plus de la clientèle individuelle que de groupes et d'autobus comme on peut le voir dans des villes plus importantes ou vers des attractions plus importantes. Je ne dis pas que c'est une clientèle qui n'est pas à cibler, mais principalement la clientèle du territoire ici de la MRC Memphrémagog, tout comme celle, je pense, aussi des Cantons-de-l'Est, c'est en grande partie québécoise, américaine et d'autres provinces canadiennes. Mais pour l'instant, ce n'est pas un nombre important.

820

LA PRÉSIDENTE :

825

C'est ça, parce que je voyage beaucoup au Québec de par mon travail et je vais souvent dans les gîtes. Je rencontre souvent des touristes européens qui m'expliquent leur voyage et c'est toujours, tout le temps la même chose. On va faire le tour du Lac Saint-Jean. On va voir les baleines et puis...

M. PIERRE LEVAC :

830

Les chutes.

LA PRÉSIDENTE :

835

... on essaie d'aller voir les chutes. Puis rendus à Montréal, ils veulent aller voir des cabanes à sucre même en plein hiver. On nous dit qu'ils viennent voir les grands espaces et ils veulent que ce soit diversifié leur voyage et tout ça.

840

M. GHISLAIN GOULET :

On n'a peut-être pas assez d'Indiens.

845

LA PRÉSIDENTE :

En tout cas, peut-être que c'est un marché qu'il faudrait... je vous le souhaite ce marché-là.

850 **M. PIERRE LEVAC :**

Je voulais juste souligner que vous avez absolument raison. Je pense que la région qui est très belle, nous avons un effort à faire de ce côté-là...

855 **M. GHISLAIN GOULET :**

Oui.

860 **M. PIERRE LEVAC :**

... pour se singulariser, comme vous dites si bien. Si on vient pour les cabanes à sucre ou la pêche aux petits poissons des chenaux, c'est très, très bien ciblé et ça jouit d'une réputation internationale.

865 Un beau paysage, des fois, c'est plus dur à vendre et nous en avons de très beaux, et il y a des études là-dessus, mais vous avez absolument raison. Et suite à l'analyse au tourisme hivernal où beaucoup de gens qui sont dans la salle ici étaient là à ce moment-là, et c'était le souhait qu'ils avaient. Alors, nous avons ce devoir-là comme région de nous regrouper, ce qui n'est déjà pas toujours facile, et de cibler peut-être, comme vous le dites, une activité qui pourrait être moteur pour faire en sorte que les gens restent un peu plus longtemps chez nous.

870 **LA PRÉSIDENTE :**

On nous a aussi beaucoup parlé de la diversification des activités...

875 **M. PIERRE LEVAC :**

Oui, tout à fait.

880 **LA PRÉSIDENTE :**

... pour aller chercher un large public, des familles aussi, parce que le proposeur, en première partie, nous a dit que les condos, il souhaitait les faire et que sa clientèle visée était surtout les gens de la région.

885 Vous exercerez votre droit de rectification, monsieur L'Espérance, si je ne vous ai pas bien compris.

890 Alors, justement, la montagne, pour quelle soit davantage connue des gens même de la région, pour qu'on se l'approprie dans tout son respect, comment vous voyez justement les interventions pour que tous les gens de la région voient un intérêt à venir consacrer du temps pour l'admirer et admirer le paysage, mais aussi faire d'autres activités que le ski?

Parce que, comme vous le dites dans votre mémoire, finalement, il ne faut pas être aux prises avec une activité qui est saisonnière. Mais ça veut dire, dans le fond, être aux prises avec le fait que des pratiques d'activités ne peuvent se faire qu'à des moments très, très précis dans l'année, mais plutôt étalées.

M. PIERRE LEVAC :

900 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

905 Les activités, ce qui est bon pour toute chose, l'étalement de la pointe, c'est bon en énergie, mais c'est bon aussi dans l'industrie touristique, dans le commerce.

M. GHISLAIN GOULET :

910 Écoutez, je pense que lorsqu'on a des infrastructures de qualité, les premiers bénéficiaires, c'est notre population. Puis je pense qu'il ne faut pas oublier ça et c'est très, très important.

915 Si notre région a tant de succès au niveau de la villégiature et tant de gens souhaitent venir s'établir ici, c'est parce qu'il y a des raisons. C'est parce que, avant tout, notre région a une vocation touristique, elle a des éléments d'intérêt à offrir.

920 L'enjeu que nous avons comme région touristique, au même titre que les autres régions touristiques qu'il peut y avoir à travers le monde, c'est, bien entendu, d'atténuer les saisons mortes et d'essayer d'étaler notre offre touristique sur l'ensemble de l'année.

925 Jusqu'à présent, je pense, malgré le peu de temps qu'ils ont eu à leur disposition, les gestionnaires actuels ont quand même déployé beaucoup d'efforts. Je ne sais pas si vous avez eu la chance d'aller voir les aménagements, les belvédères qui ont été faits au sommet de la montagne? Moi personnellement que je fréquente le parc depuis des années, la montagne, je n'avais jamais eu des points de vue comme celui-là.

930 Bien, écoutez, ce sont des éléments, je pense, qui sont d'intérêt avant tout pour la population, leur faire découvrir les points de vue et des endroits exceptionnels qui, auparavant, n'étaient pas accessibles.

Également, qu'on parle d'étaler et de mettre en place une offre touristique bonifiée, il y a les événements, il y a des activités qui ont été réalisées. Cet été, mont Orford, ça faisait des années qu'on n'avait pas vu ça, avait une programmation intéressante estivale et qui, bien entendu aussi, bénéficiait à la population locale.

935 Donc, c'est sûr que ça a un double objectif. Comme je vous dis, la priorité, une préoccupation qu'on a, c'est de rentabiliser cette station de ski là. Donc, il faut lui permettre de pouvoir faire des investissements, puis excusez l'expression, de moderniser les équipements, parce qu'à la fin 2000, lorsqu'ils ont repris la station sous leur égide, je ne vous cacherai pas qu'il y a plusieurs installations qui étaient déficientes et qui méritaient d'être remplacées, sauf que vous connaissez les coûts exorbitants de remplacement de ces infrastructures-là.

940
945 Et lorsqu'il y a des activités qui sont mises de l'avant ou des événements ou des infrastructures, je pense que c'est fort bénéfique pour la population, mais ça a un objectif d'attirer des touristes et de rentabiliser aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour vos témoignages.

950 **M. PIERRE LEVAC :**

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

955
960 On prend une pause. On revient dans quinze minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

965 Nous reprenons. Alors, on m'a informée lors de la pause que plus de 250 mémoires ont été déposés à la Commission. Je pense que c'est la réponse à savoir est-ce que ça valait la peine de faire une audience publique. Le public a donné la réponse.

Nous invitons monsieur Javier Teijeira, s'il vous plaît.

970 **M. JAVIER TEIJEIRA :**

Madame la présidente, membre de la commission, mesdames, messieurs.

975 Permettez-moi de me présenter. Je suis Javier Teijeira, professeur titulaire de chirurgie de l'Université de Sherbrooke et chirurgien cardiovasculaire et thoracique du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Je suis ici en tant que citoyen aujourd'hui.

980 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

985 Bonjour, monsieur Teijeira. Est-ce que vous êtes résident dans la partie du lac Memphrémagog?

M. JAVIER TEIJEIRA :

990 J'habite «Snug» Harbour. J'ai une propriété directement sur le lac Memphrémagog.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

995 Est-ce que c'est près du ruisseau Castle ou de la rivière aux Cerises?

M. JAVIER TEIJEIRA :

1000 Non. Comment vous dire? C'est à 6 kilomètres de la rivière, 6 kilomètres.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1005 Sur la rive est ou ouest?

M. JAVIER TEIJEIRA :

1010 Sur la rive est.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1015 Sur la rive est du lac?

M. JAVIER TEIJEIRA :

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1015 Je voulais savoir si, dans votre partie du lac, vous notez des problèmes de contamination par les phosphates ou autres qui encouragent la prolifération d'algues ou de plantes.

1020 **M. JAVIER TEIJEIRA :**

Bien, je vais vous dire. Cet été, un groupe de conservation du lac Memphrémagog, il m'a demandé la permission d'utiliser ma jetée à l'eau pour faire des études sur ces problèmes que vous parlez. Et ils l'ont utilisée pendant tout l'été. Ils sont en train de faire, je pense que je l'ai entendu dire, des études à ce niveau-là.

1025 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Et vous n'avez pas eu les résultats de l'étude?

1030 **M. JAVIER TEIJEIRA :**

On n'a pas encore les résultats de l'étude. Je pense que c'est la première journée de l'audience, mardi passé, qu'il a été parlé de cet aspect-là. Donc, j'ai facilité tout à fait l'accès pour qu'ils soient capables de nous donner une information à ce niveau-là.

1035 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Je pense que c'est le groupe RAPPEL qui a fait cette étude.

1040 **M. JAVIER TEIJEIRA :**

Oui, c'est ça, exactement, le groupe RAPPEL.

1045 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Mais vous, si vous êtes depuis 22 ans à cet endroit, est-ce que vous avez noté des changements dans le lac depuis 22 ans?

1050 **M. JAVIER TEIJEIRA :**

Oui. Il y a un petit peu de changement, oui, définitivement.

1055 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Dus à quoi?

M. JAVIER TEIJEIRA :

1060 Bien, en 22 ans, il y a un peu plus de trafic, ça, il n'y en a pas de doute, d'autres changements pas trop importants vraiment à mon niveau.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1065 Est-ce que le fond près de chez vous, c'est rocheux ou...

M. JAVIER TEIJEIRA :

1070 Il y en a beaucoup de roches de notre côté, oui. L'autre côté du lac, c'est plus sablonneux. Notre côté, c'est plus rocheux, oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1075 Merci.

M. JAVIER TEIJEIRA :

 Merci beaucoup.

1080 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci pour votre intervention.

1085 Nous invitons monsieur Robert Peternell.

M. ROBERT PETERNELL :

1090 madame la présidente, monsieur le commissaire, mesdames et messieurs. J'ai l'honneur de vous présenter, en mon nom personnel, un mémoire concernant le projet de développement de la station touristique du Mont-Orford.

1095 Je m'appelle Robert Peternell. Je travaille comme moniteur de ski au Mont-Orford. Comme beaucoup de mes collègues moniteurs de ski et de snowboard, l'enseignement du ski et du snowboard ne constitue pas mon activité professionnelle principale. De plus, nous n'avons pas d'association regroupant les moniteurs du Mont-Orford. C'est donc à titre personnel et en toute indépendance que j'interviens dans le débat entourant le projet de développement de la station touristique du Mont-Orford. Cependant, je ne crois pas trahir la pensée de mes collègues en soutenant un développement contrôlé de la station touristique.

1100 Je fréquente la région Magog-Orford depuis le début des années 60, d'abord avec mes parents qui venaient ici en villégiature. Tout jeune, j'ai gravi les pentes du Mont-Orford et par la suite pratiqué la randonnée pédestre, la raquette, le ski de fond et le vélo dans le parc. J'ai séjourné à Jouvence, j'ai pratiqué la voile et j'assiste chaque été à plusieurs concerts au Centre d'arts.

1105 Lorsque la station de ski du Mont-Orford a connu un développement majeur au milieu des années 1980, je me suis intéressé au ski alpin. Pour reprendre l'expression du sympathique représentant de Tourisme Estrie, je me suis découvert une vocation tardive de *ski bum* à 35 ans, ce qui m'a amené éventuellement à l'enseignement du ski, tant aux enfants qu'aux adultes.

1110 J'ai skié dans plusieurs stations de ski du Québec et en Europe. J'ai un petit chalet dans le secteur Southière du Canton de Magog. Je suis membre de l'Association des propriétaires de Southière-sur-le-Lac qui vous a déjà présenté son mémoire et je suis, de surcroît, riverain du fameux ruisseau Castle dont on parle tant à ces audiences et dont j'ai parcouru le lit en ski de fond à plusieurs reprises à la faveur d'hivers très enneigés.

1115 J'aimerais d'abord faire un court rappel historique pour replacer ce projet de développement dans le contexte qui a mené à la création du parc.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1120 **Début de la phrase à la page 1: «On sait que le Parc [...]**
Fin de la phrase à la page 4: [...] vocation quatre saisons.»

1125 Avant de conclure j'ai quelques questions et réponses qui sont le fruit de mes réflexions comme résident de la région préoccupé par la conservation de sa nature, de son patrimoine et son développement.

1130 Est-ce que le projet aura un impact sur l'environnement? La réponse est «oui». Toute activité humaine affecte l'environnement, mais entendons-nous, il ne s'agit pas d'une raffinerie de pétrole ou d'un site d'enfouissement.

1135 Est-ce que le projet aura un effet sur la biodiversité du milieu naturel? Je pense que le territoire affecté par le projet est suffisamment restreint, par rapport à la superficie de l'ensemble du parc, pour que cet effet soit négligeable.

1140 Si on compte, en plus, les espaces ajoutés au parc, il est probable que le bilan biodiversitaire d'un échange de terrains sera positif, étant donné que la base de la montagne est un milieu déjà fortement perturbé. N'oublions pas aussi que le golf a été implanté en partie sur le site d'une ancienne ferme.

1145 Est-ce que le ruisseau Castle va continuer à apporter des sédiments au lac Memphrémagog? La réponse est «oui», car le ruisseau a creusé son lit profondément entre la route 112 et le lac. Il est probable qu'une bonne partie de la Place Southière est bâtie sur le résultat de cette sédimentation. Étant tout jeune, j'ai joué dans une sablière située sur le bord du ruisseau, un peu en aval du chemin Southière.

Ensuite, est-ce qu'il faut faire confiance à des... là, par exemple, madame la présidente, je prends un gros risque, parce que mon patron est dans la salle. Je vais poser la question

1150 suivante qui pourra me coûter ma job: Est-ce qu'il faut faire confiance à des promoteurs pour le respect des règles d'éthique environnementales? La réponse est «non», à moins d'imposer un cahier de charges très strict et une surveillance continue du projet.

1155 Est-ce qu'il faut faire confiance aux autorités pour veiller à la stricte observance du cahier des charges, des lois et règlements? La réponse est «non», à moins que les citoyens participent activement au processus démocratique en assistant aux réunions du conseil municipal et en se portant candidat aux élections, ce qui évitera de multiplier les instances décisionnelles et les organismes de surveillance inefficaces.

1160 Est-ce que les objections légales sont suffisantes pour empêcher l'échange de terrains? La réponse est «non», puisque l'Assemblée nationale peut amender une loi et qu'il serait possible aussi d'envisager la venue d'un bail de type emphytéotique, comme à l'Île-des-Soeurs ou comme il existait jadis au centre-ville de Saint-Hyacinthe.

1165 Est-ce que les citoyens sont sensibilisés à l'environnement au point de faire chez eux ce qu'ils veulent imposer aux autres? La réponse est «non». Dans le ruisseau Castle, on pouvait observer l'activité quotidienne des rats laveurs, des marmottes, castors, grands hérons, canards et on pouvait écouter grenouilles et ouaouarons.

1170 Maintenant, à Southière-sur-le-Lac, tout ce qu'on entend l'été, c'est le vrombissement quotidien des tondeuses, débroussailleuses, scies à chaîne, moto bêcheuse et autres engins nauséabonds. Certains parents ont même procuré à leurs enfants ces trottinettes motorisées infernales.

1175 Les rats laveurs ont été chassés parce qu'ils fouillent les poubelles; les castors, parce qu'ils grignotent les arbres ornementaux. Les grenouilles et les ouaouarons sont partis faute de nourriture, les larves d'insectes ayant été exterminées par l'application d'insecticides. Et les canards et les hérons s'en sont allés faute de tranquillité.

1180 On se demande où sont les écologistes pour prévenir tout cela. Ils sont chez eux à entretenir et engrasser leur gazon, à débroussailler les bords des lacs et des ruisseaux, dont le ruisseau Castle, au mépris des règles élémentaires de respect de l'environnement.

1185 En conclusion, considérant que la vocation initiale du parc comprenait un volet récréatif et devait contribuer au développement économique régional, j'estime que le projet concernant la station touristique du Mont-Orford se situe dans la continuité de l'héritage laissé par ceux qui ont milité en faveur de la création du parc du Mont-Orford et je suis en faveur d'un développement contrôlé au pied de la montagne, même si cela nécessite un échange de terrains pour assurer la réalisation du projet.

1190 Merci, Madame.

1195 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Peternell. Dans votre mémoire, vous nous dites à page 3, en bas, que les skieurs recherchent une atmosphère «club»...

1200 **M. ROBERT PETERNELL :**

Oui.

1205 **LA PRÉSIDENTE :**

... avec des activités qu'ils peuvent pratiquer avec leur famille et leurs amis, finalement de tout faire sur les lieux.

1210 **M. ROBERT PETERNELL :**

Absolument.

1215 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1220 ... *d'intimité sans avoir à quitter la station de ski.*

M. ROBERT PETERNELL :

Oui, c'est ça.

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. ROBERT PETERNELL :

Qu'est-ce qu'il arrive, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui, pendant que certains membres de leur famille pratiquent une activité quelconque, eux préféreraient par exemple soit un dîner au restaurant ou soit une rencontre dans un bar ou autrement. Alors, c'est certain que, en l'absence de diversité d'offres, on se trouve à desservir la clientèle.

1230 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais comment voyez-vous le compromis qui pourrait être fait de ce côté-là? Parce que justement, le proposeur du projet soutient, lui, que le projet qu'il propose ferait en sorte que les

1235 gens ne seraient pas intéressés à rester à la station, mais iraient utiliser les services, les restaurants et les avantages qu'offrent, par exemple, la région et le centre de Magog.

M. ROBERT PETERNELL :

1240 En fait, il y a plusieurs facteurs qui peuvent rentrer en ligne de compte. D'abord, la desserte de la station et des différents points d'intérêt par un trolley, c'est une idée qui commence à s'implanter et faire son chemin.

1245 Ensuite de ça, moi, ce que je dirais aux commerçants de la région, c'est d'installer sur le site de la station, dans les boutiques qui vont s'ouvrir en fait, des succursales de leur commerce. On voit déjà, à la station du Mont-Orford par exemple, le propriétaire de la boutique de Sports Experts de Magog qui maintient la boutique de ski pendant la saison hivernale.

1250 Alors, d'une part, ça permettrait aux commerçants de profiter de l'achalandage de la station et, d'autre part, en faisant une publicité assez agressive, ça leur permettrait aussi de diriger les skieurs vers leur établissement principal qui sera situé soit à Orford ou soit à Magog.

LA PRÉSIDENTE :

1255 D'accord. Maintenant, dans les questions que vous vous êtes vous-même posées et auxquelles vous avez répondu, vous avez dit: est-ce qu'on peut faire confiance pour la surveillance environnementale pour les projets et même tous les jours dans la protection de l'environnement?

1260 Et vous dites que: «Ce n'est peut-être pas au niveau des groupes environnementaux ou des comités de citoyens à en assurer le suivi, mais pour que ça se fasse, présentez-vous au niveau politique et faites-vous élire.»

M. ROBERT PETERNELL :

1265 Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

1270 Mais tout le monde ne peut pas se faire élire?

M. ROBERT PETERNELL :

1275 Ah! Mais si on présente un projet valable comme candidat, c'est-à-dire un programme, je devrais dire, valable, je suis sûr que les candidats pourront obtenir l'adhésion des citoyens. Moi, ce que je crains en réalité, c'est qu'avec la multiplication des comités, soit que rien va se faire pour la surveillance des travaux ou ça va se diluer dans une multitude de comités qui vont être noyautés. Alors que si, par exemple, ça se fait de façon transparente dans le cadre des

1280 administrations municipales qui sont tenues à certaines normes, dont les finances sont vérifiées et tout ça, je pense que c'est probablement la solution la meilleure.

LA PRÉSIDENTE :

1285 Mais pour pouvoir questionner, il faut avoir l'information?

M. ROBERT PETERNELL :

Oui. C'est pour ça que je parle de transparence.

1290 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Bien, merci pour votre témoignage.

M. ROBERT PETERNELL :

1295 Ça m'a fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

1300 Monsieur Pierre Rondeau, s'il vous plaît.

M. PIERRE RONDEAU :

Bonjour, madame la présidente et monsieur.

1305 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

1310 **M. PIERRE RONDEAU :**

Moi, je ne sais pas trop comment me présenter, parce que je suis un employé du Centre touristique de ski Orford. Par contre, là, je suis sans emploi parce que j'ai une mise à pied temporaire.

1315 C'est parce qu'il y a quelqu'un ce midi qui me demandait: «Qu'est-ce que tu fais de bon?» Bien, j'ai dit: «Je le sais pas, là. Je vais à la pêche sur le lac de ce temps-là. Je passe mon temps comme je peux.»

1320 Je ne peux pas dire que je suis chômeur non plus, parce qu'il me manque une semaine de travail pour avoir le droit au chômage. Je ne peux pas dire non plus que je suis sur l'aide sociale, parce que je n'ai pas le droit à l'aide sociale vu que j'ai eu une paye qui dépasse tant, etc.

1325 Mais tout ça pour vous dire dans le fond que je ne viens pas juste parler de moi, puis gratter mes bobos, mais sauf que c'est la représentativité de plusieurs employés qui vivent sur des emplois saisonniers ou que j'appellerais «précaires».

1330 C'est pour ça, tantôt j'écoutais, puis je trouvais ça très bon ce que le CLD de la MRC Memphrémagog disait. On parlait d'employabilité ou, en tout cas, de la situation économique Memphrémagog. Et j'écoutais les nouvelles ce midi, puis bonne nouvelle, au Québec, le taux de chômage a diminué mais, moins bonne nouvelle, le taux de chômage a augmenté en Estrie et, moins bonne nouvelle, dans la MRC Memphrémagog, ça se situe proche du 9 % ou un peu plus.

1335 C'est pour vous dire dans le fond qu'on a besoin de promoteurs et de gens comme monsieur L'Espérance en Estrie et dans la MRC Memphrémagog actuellement pour apporter de l'eau au moulin.

1340 Il y a un aspect important que je veux parler aujourd'hui, c'est l'aspect humain. Je ne suis pas un économiste, même si j'ai étudié un peu la comptabilité et l'économie dans mes études. Je ne suis pas un écologiste non plus, même si je suis un amant vraiment incontestable de la nature, puis j'ai étudié un peu là-dessus aussi.

1345 Je suis davantage un gars qui a fait ses études universitaires axées sur la relation d'aide, axées sur la psychologie, sur la toxicomanie, sur tout ce qui peut toucher la détresse humaine. Et je me suis toujours intéressé aux causes sous-jacentes qui amènent la détresse humaine. Et une de celles-là, c'est justement d'avoir un sentiment d'inutilité et, ça, c'est très important.

1350 Je vais lire un peu mon texte quand même. Je l'ai intitulé «L'Espérance...d'emplois permanents». Comme des centaines d'autres travailleurs de la station de ski du Mont-Orford, je suis un employé saisonnier et l'éventuelle réalisation du projet de développement résidentiel proposé par monsieur André L'Espérance et ses associés ne peut susciter que l'espoir qu'une permanence d'emploi fasse place à la précarité d'emploi.

1355 Tantôt, dans le mémoire déposé par le CLD, ils disaient qu'il y a 3 800 emplois dans notre MRC qui sont reliés à l'industrie touristique. Moi, je serais curieux de savoir combien de ces 3 800 emplois-là sont permanents. Puis 3 800 emplois, je veux dire, il y en a là-dedans qui ont deux, trois emplois, parce que pour arriver à avoir un salaire qui a de l'allure, c'est ce qu'il faut faire actuellement en région.

1360 Je parlais à une serveuse l'autre fois, puis elle me disait: «Moi, je travaille dans trois bars pour être capable d'arriver.» Elle travaille au bar au chalet Orford, puis deux autres bars. Je ne ferai pas de publicité, mais en tout cas, c'est ça. C'est ça notre situation.

Ça fait que c'est sûr que ce projet-là nous donne de l'espoir.

1365 De plus, l'annonce d'un nombre important d'emplois directs créés par la construction des unités d'hébergement ne peut qu'être salutaire pour chacun des résidents de notre région.

1370 Moi, je me suis questionné souvent, à savoir si je viendrais ici après-midi. Ça faisait un bout de temps que j'y pensais, puis je lisais les articles, puis je me disais: «Qu'est-ce que c'est que je vais faire là, moi?» Je n'ai pas fait – comment je dirais ça – d'enquête épidémiologique pour savoir qu'est-ce qu'il se passe, puis tout ça. Non, non, j'ai juste écouté le monde au Tim Hortons ou sur la rue. J'ai écouté mes confrères et consoeurs de travail aussi qui s'inquiètent, qui se demandent s'ils ne feront pas faillite. Il faudrait penser à cet impact-là aussi.

1375 Je viens d'une municipalité, moi, qui s'appelle Asbestos. J'ai 51 ans. Quand je travaillais là, quand j'ai rentré là, j'avais 24 ans, puis c'était pour la vie, comme mon père. Il a travaillé là 40 ans. Quand je travaillais là, on était 2 500 employés. Actuellement, c'est fermé. Puis quand ça repart, ils sont à peu près 200.

1380 L'impact que ça a eu sur mes *chums* qui travaillaient avec moi dans ce temps-là, ça a amené toutes sortes de problématiques dont, entre autres, la problématique que j'appelle «finale», le suicide, parce que des faillites personnelles, familiales, c'est jamais drôle pour personne.

1385 Quand je parle d'espoir, c'est ça.

L'anxiété qu'on vit, elle est bien présente, à savoir si, dans peu de temps, nous pourrons satisfaire nos besoins de base.

1390 Je me souviens, à l'université, on avait appris ça, puis je m'en suis servi de ça souvent, on appelait ça la grille ou la pyramide de Maslow. On parlait de ça en psychologie, en sociologie, tout ça. Pyramide de Maslow, c'est une étude qui est bien l'fun. C'est une pyramide qui part des besoins de base de l'individu. Tout être humain sur la terre a besoin de certaines choses vitales, surtout avec les climats qu'on a. Là, c'est pas pire après-midi mais la semaine passée... on a besoin d'un toit. On a besoin de vêtements, on a besoin de nourriture. Après ça, on a besoin de gens qui nous entourent. On a besoin d'être aimés, d'aimer. On a besoin de se sentir utiles, puis de s'actualiser dans des choses.

1400 Moi, j'ai travaillé 20 ans en intervention auprès de gens, jeunes et adultes, qui vivaient de la détresse humaine continue. J'ai décroché à un moment donné, parce que je suis un gars très entier, puis c'est venu un temps que ça m'affectait trop, ça.

1405 Par contre, c'est difficile de se réorienter. C'est difficile de dire: «Bien, à 50 ans, qu'est-ce que c'est que je vais faire de ma vie maintenant?» Puis en parlant à mon médecin, elle m'a dit: «Pourquoi tu ne vas pas donner ton nom à Orford?» Hey! Moi, ça, c'était un rêve, parce que l'été, bien, je fais du kayak sur la rivière aux Cerises, et puis à Fraser, puis au lac Stukely. Puis l'hiver, bien, je fais du patin du long du lac ou de la pêche sur la glace. Je suis un gars de dehors,

moi. Même si j'ai travaillé dans des bureaux pendant 20 ans, je suis un gars de dehors. Ça fait que j'ai dit: «Wow! C'est vrai.»

1410 Moi, j'étais tellement content quand ils m'ont engagé là, puis c'est récent, c'est au mois d'octobre. Ça fait que j'ai eu la chance de travailler sur les passerelles en haut qu'on est après bâti. Puis c'est vrai, madame, monsieur, vous viendrez voir ça, c'est superbe.

1415 Puis j'en ai vu, moi, des gens qui venaient d'Europe au mois d'octobre, qui sont venus voir les couleurs. Mais ça prend de l'argent pour faire ça. Je veux dire, il y a des gens qui disent: «Monsieur L'Espérance, c'est parce qu'il veut faire de l'argent avec ça.» Bien, j'espère, crime! On vit dans un monde capitaliste. Je veux dire, c'est normal.

1420 Moi, si je suis un promoteur, je ne voudrais pas perdre, je voudrais gagner quelque chose. Mais ce que je trouve le fun, c'est qu'il y ait des gars de même justement qui ont des projets d'envergure. Il pourrait bien s'asseoir sur son derrière avec son argent, puis c'est ça, mais non, il crée des emplois. C'est formidable! Ils sont rares les Québécois qui ont ces idées-là, puis qui partagent ces idées-là. Moi, je suis 100 milles à l'heure avec ça.

1425 Je ne viens pas téter une job. Je veux dire, j'ai eu une offre ce matin au Conseil du trésor, puis ça ne m'intéresse pas. Ce que je veux, c'est être dehors. Je veux travailler dehors, parce que la qualité de vie pour moi, c'est extrêmement important.

1430 Puis les gens qui sont avec moi, actuellement on est 400, peut-être 40 emplois permanents, mais 400 emplois précaires, si on veut, ou saisonniers, bien, ces gens-là, ils sont là parce qu'ils aiment leur job. Ils aiment ce qu'ils font. On n'a pas le choix... oui, on l'a le choix mais, je veux dire, on l'aime notre job, parce que travailler dans le public, il faut aimer ça, mais c'est très nourrissant aussi.

1435 C'est agréable de travailler dans un environnement comme ça parce que les gens sont en vacances ou sont en congé. Ils partagent leurs sourires, leur joie d'être dans une montagne qui est formidable à skier.

1440 Je vais revenir à mon texte. Ça fait que c'est pour toutes ces raisons-là dans le fond que je comprends mal la position pas de tous mais de certains dénigreurs d'un projet comme celui-là.

1445 J'ai sursauté l'autre fois quand je voyais quelqu'un qui tentait de nous émouvoir, un journal avec un article qui parlait des lamentations d'une montagne qui pourrait se voir ravagée. Je ne sais pas, mais moi, je suis convaincu que ce projet-là, s'il y a une étude comme ça, puis un Bureau d'audiences comme ça, c'est bon signe, c'est sain en tout cas, ce projet-là, il va se faire sous l'étroite surveillance de gens compétents chargés de faire respecter les normes écologiques et environnementales.

Moi, je suis membre d'une association qui s'appelle AQLPA, c'est l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. C'est pas grand-chose, ça là. C'est pas grand-chose, mais c'est juste de faire attention à ne pas polluer tout simplement.

Ce que je veux dire par là, c'est que j'ai un souci de protection pour l'environnement. Un de mes hobbys aussi, moi, c'est la photo. Je fais de la photo, j'adore faire de la photographie. Puis dans mon petit logement, mes murs sont remplis de laminage de montagnes et de rivières, de la nature qui nous entoure, même si j'ai juste à regarder par ma porte patio pour voir le mont Orford, puis une partie du lac. Puis ça, ça me nourrit énormément.

Je pense que si je prête vie à ces trois monts-là, qui sont le mont Giroux, Alfred-Desrochers et Orford, je peux facilement imaginer leur contentement à l'idée qu'ils serviront de plus en plus au bien-être des milliers de personnes, tout en sachant qu'ils seront non seulement protégés et admirés, mais aussi davantage exploités de façon saine.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1465 **Début de la phrase à la page 1: «D'une part, les protecteurs [...]**

Fin de la lecture du mémoire.

J'aurais juste une petite dernière anecdote à raconter. C'est que monsieur L'Espérance, je ne le connais pas beaucoup, puis j'aimerais bien le connaître plus mais, en tout cas, ça viendra un jour.

Il y a une chose qui m'avait frappé, moi, c'est au début de l'hiver, fin d'octobre, début novembre, quand sont arrivées les premières neiges, j'étais dehors, on commençait très tôt le matin, à 7 h. J'étais dehors, puis j'avais avec un confrère, puis j'ai dit: «Voyons! C'est qui les trois gars dans la montagne? Trois personnes dans la montagne, on dirait que ...» On les voyait de très haut. C'était peut-être dans la Maxi, pour ceux qui connaissent les pentes; en tout cas, c'était très à pic dans les premières neiges. Puis il y en a un qui m'a dit: «C'est le directeur général, il prend sa marche. Trois fois par semaine, il monte à pied en haut du mont Orford, et puis il redescend.»

1480 Moi, juste ça, ça m'a donné bien confiance. Un gars qui est riche, puis qui prend le temps d'aller marcher jusqu'en haut de la montagne trois fois par semaine, beau temps, mauvais temps, avant de commencer à travailler, ça me fait juste dire qu'il doit avoir un petit penchant pour la nature. Merci.

1485 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1490 Monsieur Jean Ducharme, s'il vous plaît.

M. JEAN DUCHARME :

Madame la présidente, monsieur Béland!

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

M. JEAN DUCHARME :

1500 Je me présente, Jean Ducharme. Je présente ce mémoire en tant que citoyen de la municipalité du Canton d'Orford. J'y réside depuis 1970. Je suis natif de Magog et j'y ai vécu jusqu'en 1970. La région Magog-Orford est donc mon chez-nous.

1505 Mon épouse me faisait penser ce midi aussi que, nous deux, on est quasiment une espèce rare aussi du parc. On s'est mariés à la chapelle du mont Orford en 1971, il n'y a malheureusement plus de chapelle aujourd'hui, mais ça va faire 34 ans qu'on est ensemble. Alors, je pense qu'on commence à être une espèce rare.

1510 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2: «Je tiens à souligner [...]

Fin de la phrase à la page 2: [...] partie des audiences.»

1515 Et dans la deuxième partie des audiences. Je n'avais jamais participé aux audiences publiques, c'était la première fois que j'étais en mesure d'y participer et je tiens à souligner que ça m'a aussi donné confiance de venir présenter un mémoire.

1520 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2: «Grâce à ces audiences [...]

Fin de la phrase à la page 2: [...] concernant le sujet.»

1525 Je vais vous parler un peu de l'historique.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3: «Une de mes grandes [...]

Fin de la phrase à la page 5: [...] cela qui m'inquiète.»

1530 Vous savez, lorsque j'étais jeune – j'en parle un petit peu plus loin – on n'avait pas d'auto, mais mon père avait un petit bateau et on profitait du lac Memphrémagog. On n'avait pas de résidences comme on voit aujourd'hui, mais quand je regarde aujourd'hui tout ce qu'il se passe,

1535 quand je regarde toutes les rives dénudées, avec toutes des belles pelouses vertes – on n'en voit pas des pelouses jaunes sur le bord du lac – ça, ça m'inquiète.

1540 J'ai un pamphlet ici qui s'appelle *La Vie au bord de l'eau*. Je vais vous le laisser, parce que c'est justement le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement, des lacs, des cours d'eau de l'Estrie, et du haut bassin de la Saint-François. C'est un pamphlet que je me sers régulièrement. Je demeure sur le bord d'un lac et on essaie de sensibiliser les résidents, les riverains avec ce pamphlet-là qui explique très bien.

1545 Et on peut voir qu'est-ce qu'il faut faire autour d'un lac. C'est justement qu'est-ce qu'on voit actuellement sur le lac. Et ça ici, c'est ce qu'on devrait voir apparaître sur le lac. Ce n'est pas ça. Ce n'est pas ça qu'on voit actuellement.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 5: «Ce qui m'inquiète aussi [...]»

1550 **Fin de la phrase à la page 6: [...] et de son environnement.»**

Moi aussi, je dis que c'est sûr que l'environnement, on ne peut pas faire un projet comme ça sans qu'il y ait des impacts, mais je crois que ça va être fait selon les règles de l'art.

1555 Et je tiens à souligner aussi que les gens de la région de Magog-Orford, les résidents, c'est une priorité pour tous que la région, on préserve notre belle nature et nos environnements.

Je vais vous parler un petit peu d'économie et le projet du parc Orford.

1560 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 7: «Je veux maintenant [...]»

Fin de la phrase à la page 7: [...] d'investissements importants à faire.»

1565 Je tiens à souligner qu'étant retraité depuis ce temps, j'ai communiqué avec quatre de mes anciens collègues qui, eux autres, sont encore dans le domaine, qui travaillent encore, et qui ont analysé encore les centres de ski. On a pu le voir ce matin un peu avec la présence de monsieur Désourdy. Et eux me confirment aussi que c'est encore difficile pour plusieurs centres de ski. Il y en a qui s'en sortent très bien; il y en a d'autres que c'est plus difficile.

1570 C'est lié beaucoup à la difficulté de financement. On sait que souvent les banquiers, quand ça va bien, ils sont prêts à prêter; quand c'est plus difficile, on les voit moins. C'est encore vrai aujourd'hui.

1575 Un des problèmes qui existe aussi au niveau des centres de ski, comme c'est le cas au mont Orford, c'est le vieillissement des infrastructures. La clientèle et les touristes qui viennent veulent aussi être près des pentes de ski.

1580 Pour assurer une certaine rentabilité, cela prend une masse critique de clientèle aux environs, mais aussi au pied des pentes avec un environnement piétonnier. D'ailleurs, on retrouve ces installations un peu partout maintenant dans les centres de ski.

1585 Je tiens à préciser que ce n'est pas clair quand je me suis relu. Ce qu'on retrouve, c'est plus des habitations au pied des pentes. Je ne parle pas du parc piétonnier parce que, à ma connaissance, je pense qu'il y a juste le Mont-Tremblant actuellement qui a ça, cette approche-là.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1590 **Début de la phrase à la page 8: «On sait maintenant [...]»**

Fin de la phrase à la page 8: [...] Montjoie vit actuellement?»

1595 Bon, ça semble que ça s'en va sur une bonne orientation, mais ceux qui payent actuellement, ce sont les municipalités. Alors, c'est le citoyen encore qui paye, tandis que maintenant, monsieur L'Espérance, lui va prendre le risque, parce qu'il prend quand même le risque, au complet pour réaliser tous les changements qu'il veut apporter à la montagne.

Combien de temps va-t-il durer et quelles en seront les conséquences si on ne le réalise pas ou si le centre de ski ferme?

1600 Y aura-t-il d'autres gens intéressés à s'impliquer dans un tel projet? On sait qu'on a eu de la difficulté à trouver, pendant deux ans, des actionnaires pour investir dans le parc.

1605 Je ne veux même pas y penser. Mais j'aimerais vous souligner deux exemples aussi. J'ai eu, au cours de l'été et l'automne dernier, à voyager jusqu'à Buckland, c'est dans Bellechasse, c'est à peu près une heure au sud de Québec. Lorsqu'on traverse pour se rendre là, on traverse la région. Et le centre de ski La Crapeaudière, qui se trouve dans la région de Chaudière-Appalaches, est fermée. À peu près toutes les résidences du coin, elles ont une pancarte en avant de leur maison: «Sauvons notre centre de ski.» Toute la communauté essaie de sauver son centre de ski.

1610 1615 Il y a aussi le Massif du Sud, qui est un nouveau centre de ski, qui est ouvert depuis 1989. Et j'ai rencontré des gens du centre de ski qui se sont impliqués. Ça fait cinq ans que ce centre de ski-là a fait faillite après – les nouveaux gestionnaires sont là depuis sept ans – ça fait cinq ans qu'ils cherchent d'autres actionnaires pour être en mesure de construire un projet immobilier au pied de la pente, être en mesure de construire un complexe hôtelier au pied des pentes, pour s'assurer que les jeunes de leur région puissent travailler dans ce centre, puissent profiter de ce centre. Alors, je ne voudrais pas qu'on soit pris pour recommencer la même situation.

1620 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 9: «Je voudrais vous parler [...]»

Fin de la phrase à la page 10: [...] respect de l'environnement.»

1625 Vous savez, on a été chanceux en région. Nous avons eu le docteur Bowen qui avait ses rêves et, 67 ans après, nous avons monsieur L'Espérance qui a aussi ses rêves.

1630 Nous sommes chanceux aussi parce que c'est un homme d'affaires de la région, de chez nous, et qu'il est prêt à s'impliquer et à s'investir dans ce projet.

1635 Vous savez, comme ancien banquier, la clé de la réussite d'un projet, c'est le promoteur et le chargé de projet. Je me sens donc en très grande confiance avec monsieur L'Espérance comme gestionnaire du projet.

1640 Merci, monsieur L'Espérance, de vous impliquer humainement et financièrement dans ce projet.

1645 J'ai des préoccupations. J'en ai rajouté d'ailleurs que vous n'avez pas malheureusement, mais c'est suite à la deuxième partie des audiences.

1650 Si le projet prévu sur les terrains échangés ne peut se réaliser dans son ensemble, je pense que les terrains devront être retournés au parc.

1655 De ne pas éclairer les pistes de ski pour ne pas polluer le ciel qui est encore très beau dans notre région, et c'est encore très beau dans notre région.

1660 Les autres préoccupations, c'est un peu ce que j'ai entendu ici. Les tenants du «non» nous disent que notre parc est petit, et c'est vrai, que nous devons travailler à l agrandissement du parc, c'est vrai.

1665 Pour eux, l'échange de ce terrain va faire peur à ceux qui seraient prêts à céder du terrain au parc. Mais moi, je pense que, eux aussi, ils font peur en affirmant que l'échange du terrain pour agrandir le parc, c'est seulement 1.4 %. Si c'est seulement 1.4 %, 72 hectares de plus, ça commence à être du terrain à mon point de vue.

1670 S'il y a des gens qui étaient intéressés à donner un peu de terrain, mais qui disent: «Oui, 1.4 %, ce n'est pas beaucoup, bien, je suis peut-être mieux de ne pas m'avancer pour en donner», quant à moi, tout petit morceau de terrain qu'on pourra obtenir pour agrandir le parc, c'est important.

1680 Ce qui m'a surpris aussi lors de ces audiences, monsieur Saint-Pierre qui, en 1999, a cédé 1 million de pieds carrés, ce qui représente environ 1/10 de 1 %, pour moi, ça aussi c'est important.

1665 Ce qui m'a renversé le plus lors de ces audiences, c'est lorsque monsieur Saint-Pierre nous a informé que si le gouvernement acceptait ce projet, il ferait tout pour récupérer ce terrain. C'est alors que tous les tenants du «non» se sont mis à applaudir. Comment peut-on vouloir agrandir un parc et en même temps dire que quelqu'un veut le retirer, et on applaudit à ça. C'est assez difficile à comprendre. Quelle surprise!

1670 L'autre préoccupation que j'ai, vous savez que la région est populaire pour sa nature, pour sa beauté, il y a beaucoup de nouveaux résidents qui s'installent ici, qui sont très à l'aise financièrement. Ce qu'on peut voir – je ne dis pas qu'ils sont tous de même – il y en a beaucoup que, maintenant qu'ils se sont installés ici, ils n'en veulent plus de développement.

1675 Ces gens assez à l'aise – je regarde juste les maisons secondaires qui se sont construites ici, je dis bien les maisons secondaires – je ne sais pas comment sont leurs maisons à eux autres principales, mais ces gens-là... quand on entend le dernier monsieur qui est venu parler, ils n'ont pas cette préoccupation-là, puis ils ne sont pas du milieu ici. L'intérêt pour le développement, avec l'importance que ça a pour la création d'emplois et pour l'emploi pour les jeunes, puis les autres générations ici, ils n'en ont pas d'intérêt pour ça. Et on a pu le voir par des commentaires aussi de la région. Ça aussi, ça me préoccupe.

1685 Je suis rendu aux recommandations, j'en ai ajouté une. Je recommande donc d'accepter le projet et l'échange de terrains avec Mont-Orford inc.

1685 Deuxièmement, c'est une nouvelle recommandation. Vous savez, pour moi, l'important aussi, c'est que le parc demeure accessible pour la population locale. Et si c'était possible, j'aimerais que des stationnements près de la montagne puissent être accessibles pour la population locale.

1690 Mais je voudrais aussi profiter de l'excellente visibilité et sensibilisation au parc du Mont-Orford pour travailler à l agrandissement de notre parc.

1695 Vous avez demandé, on le voyait par les interventions que vous avez faites: «Est-ce qu'on peut avoir des compromis? Est-ce qu'on peut essayer de s'entendre ensemble?»

1700 Je crois que ça serait une bonne façon que si, ça, ça devenait la grande priorité pour notre milieu est de concentrer tous nos efforts et énergies pour agrandir notre parc pendant que des terrains sont encore disponibles et que le milieu est sensibilisé à notre beau parc, ce serait le plus beau cadeau que nous pourrions léguer aux prochaines générations. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1705 Merci, monsieur Ducharme.

1705 Est-ce que Club de ski du Mont-Orford est présent? Oui? Bon après-midi.

M. JACQUES PELLETIER :

Bonjour, madame Journault. Bonjour, monsieur Béland. Merci de nous avoir permis de faire valoir notre point et de nous écouter. Mon nom est Jacques Pelletier.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. JACQUES PELLETIER :

Et je représente le Club de ski du Mont-Orford. Je suis résident du canton d'Orford depuis 12 ans.

Alors, ma présentation va être brève, courte et précise. Pourquoi nous avons de l'intérêt pour ce projet? Parce que le centre de ski du Mont-Orford permet à plus de 100 enfants de 8 à 16 ans de pratiquer le ski alpin durant tout l'hiver dans un endroit privilégié.

Sans un centre de ski en santé, ces enfants ne pourront profiter de l'hiver en pratiquant un sport qu'ils aiment. De plus, la pratique d'un sport d'hiver extérieur permet aux enfants de développer le goût pour l'activité physique. N'est-ce pas ce que l'on veut pour notre future génération? N'est-ce pas ce qui fut publicisé cet automne par le gouvernement.

Par la présente, nous sommes en faveur du projet de développement du Mont-Orford. Il est un moteur économique vital pour la région. Le projet n'est pas extravagant. Le centre de ski a végété depuis au moins 15 ans.

On ne peut pas simplement parler d'une seule personne ou parler d'un seul groupe. Il y a un historique. Je sais que, personnellement, nous faisons du ski depuis presque 20 ans ici. Depuis le jour 1, on a toujours entendu parler du fait qu'il y avait des problèmes financiers.

Ce fut le précédent propriétaire qui a remis les clefs du centre de ski. Ensuite, ce fut maintenu pendant quelques années par une institution financière. Ensuite, ce fut un autre groupe. Ça a toujours végété.

Alors, on ne peut pas simplement viser une seule personne. C'est historique. Alors, il faut prendre un chemin, une action qui est différente de ce qui a toujours été fait.

Étant donné la localisation par rapport à Montréal et à la frontière américaine, il permet de nous faire espérer que l'achalandage accru pourra assurer la survie à long terme de ce projet.

Du côté influence pour la qualité de vie, en quoi ce projet influence la qualité de vie et l'environnement? Le Mont-Orford est une belle montagne de ski. Il est très apprécié des skieurs de compétition de haut calibre.

Juste un exemple, à chaque fois qu'il y a une course FIS, Ski Québec Alpin demande toujours au Club de ski du Mont-Orford si on est intéressés à tenir une course dans la fameuse piste, la Trois Ruisseaux, pour les habitués de la montagne. Et à chaque fois que l'on met notre nom, on obtient toujours la course FIS. Une course FIS, c'est une course de niveau international.
1755 Alors, ça fait rehausser notre région et c'est de quoi qui nous tient à cœur.

Étant donné sa proximité du centre urbain de Sherbrooke, elle permet aux jeunes, qui pratiquent de ce sport, de profiter d'un endroit très respectable qui leur permet de se développer.
1760 Étant adjacents au parc provincial, les excès immobilier sont contrôlés. Il permet aussi d'attirer une clientèle qui contribue à faire profiter la région.

C'est tout. Je vous remercie de m'avoir écouté.

1765 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Pelletier.

Étant donné qu'on a pris un petit peu d'avance, s'il y a des gens qui sont inscrits pour la
1770 soirée et qui désirent passer tout de suite, on pourra en accueillir, à votre guise. D'accord.

Alors, on va aller à la rectification. Monsieur L'Espérance.

1775 **M. ANDRÉ L'ESPÉRANCE :**

Madame la présidente, c'est une rectification ou un éclaircissement. Les clientèles visées par le Mont-Orford, il y a eu une réflexion sur la clientèle visée pour le ski, et notre choix est que nous ciblons d'abord la clientèle de la région immédiate, deuxièmement la clientèle de la Rive-Sud et de Montréal et, troisièmement, le Québec en entier.

1780 Pour ce qui est de notre projet, à ce stade-ci, c'est la même route que l'on veut prendre. Cependant, ce que j'avais à ajouter, c'est que c'est certain qu'on ne refusera pas des clients de l'extérieur aussi.

1785 Pourquoi maintenant c'est la clientèle visée? C'est que je pense que, quand on a une quantité d'argent X en publicité à dépenser, il faut essayer de bien cibler ses marchés pour que ça donne le plus grand résultat possible en termes de retour sur investissement.

1790 C'est déjà une région assez importante. À titre d'information, nos dépenses de publicité, marketing, sont déjà au-delà de 1.2 M\$. Donc, si on veut aller sur d'autres marchés, bien, il faudrait ajouter d'autre argent.

LA PRÉSIDENTE :

1795 Alors, pour l'occupation des condos, vous visez d'abord quel marché?

M. ANDRÉ L'ESPÉRANCE :

1800 On veut faire du projet du Mont-Orford un projet de la région d'abord. Donc, nous pensons que nous devons offrir d'abord les unités de logement aux gens de la région avant d'aller les offrir ailleurs. Ça ne veut pas dire que ça ne se fera pas simultanément ou à peu près en même temps.

1805 Et le même engagement est au niveau aussi des commerces, de tout ce qu'il va se passer sur la montagne. C'est évident qu'on va favoriser d'abord les entrepreneurs de la région, d'abord les commerçants de la région s'ils veulent venir ouvrir un deuxième restaurant, par exemple. C'est l'approche que nous avons prise aujourd'hui.

1810 Donc, la première clientèle ciblée est la clientèle de la région, deuxième Montréal et, après ça, le Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1815 D'accord. Mais tout au cours de l'audience publique, on nous a dit que, justement dans la région au niveau économique, on avait des difficultés. Il y a des emplois de moins en moins. Alors, justement si vous ciblez des clients de la région pour acheter des condos, vous allez les prendre où, ces clients-là?

M. ANDRÉ L'ESPÉRANCE :

1820 Bien, je pense que, dans la région, il y a une société qui est composée de gens plus fortunés, moyennement fortunés et moins fortunés. On n'est quand même pas une région en péril. Quand je dis la région ici, ça comprend Sherbrooke, ça comprend Magog, en fait l'Estrie. Ça comprend la grande région autour de Orford. Parce qu'il ne faut pas que vous oubliez aussi que, dans nos partenaires qui nous appuient et avec qui on travaille, il y a le Grand Sherbrooke avec qui on travaille aussi.

1830 Maintenant, si nous vendons, je ne sais pas, moi, 5 % de nos condos à ces gens-là, on va aller ailleurs.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1835 **M. ANDRÉ L'ESPÉRANCE :**

Mais on pense que c'est normal qu'on favorise les gens de notre région aussi.

1840 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est votre cible.

1845 **M. ANDRÉ L'ESPÉRANCE :**

C'est une des cibles.

1850 **LA PRÉSIDENTE :**

Une des cibles. Merci.

1855 On reprend à 19 h

1855 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

1860 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.